



### AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

**Demande de Propositions n° D/1642/A3 relatif à la Sélection d'un consultant pour la formation sur la variation des prix dans les marchés publics, sur les assurances dans les projets routières et sur le dimensionnement des routes en utilisant le catalogue de l'AGEROUTE dans le cadre du programme de désenclavement des zones agricoles et minières phase 1 (PDZAM 1).**

1. Date de lancement : 12/06/2023
2. Nombre d'offres reçues et identité des candidats

**Trois (02)**

- RINCENT BTP
- Groupement GIC\*/BAC Sarl/DIC BTP

3. Montant de la proposition retenue :

- quatre-vingt-neuf millions trois cent soixante-dix-neuf mille cent  
(89 379 100 F CFA TTC)

4. Noms et adresse de l'attributaire provisoire :

- Groupement GIC\*/BAC Sarl/DIC BTP  
Magnambougou rue 396 Porte 136, BAT SDU/9  
Mail : [gic.etude@gmail.com](mailto:gic.etude@gmail.com) / [secretariat@gic.lu](mailto:secretariat@gic.lu)

5. Délai d'exécution des travaux : Quinze jours (15) jours.

La publication du présent avis est effectué en application de l'article 87 du Code des Marchés Publics et ouvre un délai de recours gracieux auprès du Directeur Général de AGEROUTE SENEGAL, en vertu de l'Article 89 dudit Code, puis d'un recours auprès du Comité de Règlement des Différends placé auprès de l'organe chargé de la régulation des Marchés publics, en vertu de l'article 90 dudit code.

**Le Directeur Général de l'AGEROUTE**

**IBRAHIMA NDIAYE**  
Pour le Directeur Général  
et par Délégation  
Le Secrétaire Général

Mamadou NDAO